

Etablissements classés (Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 19 août 2022, n° 3A/2022/1136/180, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé à MPG SARL, pour compte de Madame Marie HEINTZ-MISCHEL,

l'exploitation d'un monte-escaliers à Consdorf, 31, route de Luxembourg (établissement de la classe 3A)

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 3 octobre 2022 inclusivement

Consdorf, le 24 août 2022
la bourgmestre, le secrétaire communal,
(suivent les signatures)

